

## Organiser une soirée privée a mon domicile

Par Caroline, le 23/08/2010 à 20:33

Bonjour,

Nous souhaitons organiser une soirée privée à mon domicile!

Pour cette première soirée, une participation financière de 10€ sera demandée à l'entrée. (une 100° personnes environs).

Afin de rentrer dans nos frais, nous proposerons une buvette payante (bières + boissons alcoolisées et jus + sandwich).

Quelles sont les démarches à suivre pour que cette soirée se déroule en toute légalité ?

Faut-il créer une association?

Faut-il prévenir la gendarmerie ? La mairie ? La préfecture ? Personne ? La vente de boissons devra elle passer par une vente de ticket ?

Je vous remercie par avance de l'aide que vous pourrez m'apporter.

Cordialement,

Par mimi493, le 23/08/2010 à 23:06

La fête sera ouverte au public ou pas ? N'importe qui pourra venir, ou seulement invitation d'amis ?

## Par Caroline, le 23/08/2010 à 23:21

C'est que des amis et des amis a mes amis qui seront présent sur invitation J'ai aussi prévue un vigile pour la sécurité